

Conditions générales de vente en ligne

établies par Waterdrinker Aalsmeer B.V. (à nommer ci-après « Waterdrinker ») et déposées à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Amsterdam sous le numéro d'immatriculation 344055646.

I GÉNÉRALITÉS

1. Ces conditions générales de la boutique en ligne de Waterdrinker (à nommer ci-après : « Conditions Générales ») s'appliquent à tous les actes juridiques de Waterdrinker, à tous les emplois faits du webshop de Waterdrinker, lequel est accessible par le biais de www.waterdrinker.nl (à nommer ci-après « le Webshop »), à toutes les offres faites par Waterdrinker à un client (à nommer ci-après : « l'Acheteur ») ainsi qu'à leur exécution. Waterdrinker et l'Acheteur sont désignés ensemble et ci-après comme « Parties ».
2. Waterdrinker rejette expressément toute applicabilité d'éventuelles conditions générales (d'achat) de l'Acheteur.
3. Les Parties conviendront par écrit et compléteront les dispositions qui dérogent à ces Conditions générales dans la mesure où elles en remplacent les dispositions.
4. Si une disposition contenues dans ces Conditions générales s'avère nulle ou annulable ou, pour quel autre motif que ce soit, partiellement ou entièrement invalide, les autres dispositions demeurent pleinement valides. Waterdrinker remplacera la clause invalide par une nouvelle clause valide qui, prenant en considération le contenu et l'esprit de ces Conditions générales, correspondront le plus possible aux effets juridiques de la disposition invalide.

II LE WEBSHOP

1. Le Webshop permet à l'Acheteur de commander en ligne des produits de Waterdrinker. L'Acheteur désireux de commander des produits de Waterdrinker par l'entremise du Webshop fera une demande de code de connexion auprès du Webshop. La demande de ce code de connexion est exclusivement réservée aux personnes dans l'exercice de leur profession ou de leur entreprise. Les consommateurs (personnes naturelles n'opérant pas dans l'exercice d'une profession ou d'une entreprise) ne sont pas autorisés à faire une demande code de connexion. Le code de connexion est mis à la disposition de l'Acheteur uniquement pour l'exercice de sa propre profession. L'Acheteur n'est pas autorisé à faire la demande dudit code au profit d'un autre individu ou au nom d'une autre personne.
2. Le candidat Acheteur adressera sa code de connexion auprès du Webshop. Il devra fournir les renseignements requis dans le cadre de l'enregistrement du code. L'Acheteur se porte garant auprès de Waterdrinker du fait que les informations fournies sont actuelles, complètes et correctes. Dans le cas où ses données ne sont (plus) actuelles, complètes ou correctes et cela, pour quelle raison que ce soit, l'Acheteur est tenu de les modifier sans délai de façon à ce qu'elles redeviennent actuelles, complètes et (ou) correctes.
3. L'Acheteur est responsable du maintien du secret des données de son code de connexion. Aussitôt que l'Acheteur saura, ou aura raison à penser que ses données se trouvent entre les mains de non-autorisés ou dès qu'il aura raison à penser qu'il est question d'un abus du code, l'Acheteur sera tenu d'en notifier immédiatement Waterdrinker, sans préjudice de la responsabilité propre de l'Acheteur d'entreprendre immédiatement et efficacement une action : en faisant modifier les données de son mot de passe par exemple. L'Acheteur accepte et reconnaît en tout temps sa responsabilité (civile) quant à l'usage fait du Webshop par le biais de son code de connexion.
4. L'Acheteur certifie qu'il est autorisé à faire une demande de code de connexion dont il fera usage notamment pour commander des produits chez Waterdrinker.

III OFFRES / CONTRAT

1. Qu'ils soient formulés oralement ou par écrit, les devis, offres et (ou) indications des prix de Waterdrinker dans le Webshop sont sans aucun engagement, à moins qu'ils ne contiennent un délai d'acceptation par l'Acheteur. Les devis, les offres et les indications de prix sont à caractère unique et ne s'appliquent pas aux commandes de réapprovisionnement ou aux commandes futures, sauf autre accord conclu par les Parties.
2. Lorsqu'un devis, une offre ou une indication de prix est sans engagement et que l'Acheteur l'accepte, Waterdrinker se réserve le droit de révoquer l'offre dans les deux (2) jours ouvrables suivant la réception de l'acceptation. Dans le cas où l'acceptation par l'Acheteur diverge (sur des points mineurs, le cas échéant) de l'offre sans engagement faite par Waterdrinker, ce dernier n'y sera pas tenu à moins d'avoir confirmé ladite modification.
3. Conformément à la Loi, Waterdrinker peut s'assurer de la solvabilité de l'Acheteur et de tous les faits et facteurs d'importance dans le cadre d'un contrat à distance. Lorsque sur la base de cette enquête, Waterdrinker a de bonnes raisons pour ne pas conclure la convention, ou lorsque l'Acheteur n'a pas pris les produits lors de livraisons précédentes, Waterdrinker sera habilité à rejeter une commande ou une demande, ou à assortir son exécution à des conditions particulières.
4. L'accord est conclu au moment de l'acceptation expresse et écrite par Waterdrinker de la commande, laquelle aura été placée au moyen du code de connexion de l'Acheteur ; cette acceptation, dont la confirmation par e-mail adressée à l'Acheteur, est conforme à la méthode usuelle appliquée dans le secteur. Le contrat comprend uniquement le contenu tel que repris dans la confirmation par Waterdrinker.
5. Le contrat est conclu sous la condition suspensive d'une disponibilité suffisante des produits concernés.

IV PRIX

1. Les prix des produits de Waterdrinker tels qu'indiqués sur le site du Webshop dépendent de l'offre et de la demande et peuvent par conséquent varier de jour en jour. Waterdrinker détermine les prix définitifs des produits au moment de l'acceptation de la commande, sur la base des prix journaliers en cours, lesquels sont déterminés en fonction de l'offre et de la demande. Une fois la commande acceptée par Waterdrinker, l'Acheteur ne pourra plus déroger de ce prix fixé en invoquant la fluctuation du prix journalier.
2. Les prix tels qu'indiqués dans le Webshop sont exprimés en Euros, hors T.V.A. et autres taxes et redevances telles que la commission, les droits d'importation, les coûts de l'inspection de la qualité et (ou) d'un examen physio-sanitaire, les frais de chargement et de déchargement, l'emballage, le transport et les assurances, prix indiqués sans divergence de façon explicite dans le Webshop, à moins que les Parties n'en aient convenu autrement et par écrit.

V PAIEMENT

1. Le paiement s'effectuera conformément à un (des) mode(s) de paiement convenu(s) par les Parties. Les frais de banque éventuels seront facturés à l'Acheteur par Waterdrinker. Dans le cas où l'Acheteur aura opté pour un mode de paiement impliquant un acompte, Waterdrinker ne livrera les produits, conformément à l'article VI, qu'au moment de la réception intégrale du prix payé par l'Acheteur.
2. L'Acheteur se doit de fournir les données de paiement actuelles et correctes, renseignements qu'il actualisera de même. S'il advient que les données de paiement ne sont plus actuelles, complètes et (ou) correctes, l'Acheteur devra immédiatement en informer Waterdrinker et lui fournir les données de paiement actuelles, complètes et (ou) correctes.
3. L'Acheteur n'est pas habilité à suspendre le paiement intégral ou partiel du prix de vente dû pour cause d'une réclamation concernant les produits livrés, même si elle a été signalée à Waterdrinker conformément à l'Article IX, ou (du montant) de la facture. L'Acheteur n'est pas habilité à déduire quelle somme que ce soit du prix de vente à payer en invoquant une demande reconventionnelle qu'il aura lui-même établie.
4. L'Acheteur se trouve en négligence dès expiration du délai de paiement convenu. Waterdrinker détient dès lors le droit de résilier le contrat avec effet immédiat et par simple avis à l'Acheteur (clause de résiliation expresse). Waterdrinker ne doit aucun dédommagement à l'Acheteur pour ce qui est des répercussions éventuelles que cette résiliation pourrait avoir pour l'Acheteur.

5. En cas de liquidation, de faillite, de saisie, de surséance de paiement ou encore, de suspension de la rémunération de l'Acheteur, les créances de Waterdrinker sur l'Acheteur seront immédiatement exigibles et payables.
6. En cas de négligence de l'Acheteur, Waterdrinker est habilité à prendre en compte un intérêt mensuel de 1,5% à dater du jour d'échéance de la facture jusqu'au jour du paiement intégral, ou, l'intérêt légal dans le cas où ce dernier serait supérieur.
7. Waterdrinker est également habilité à prendre en compte les pertes de change de devises engagés en cas de négligence de l'Acheteur.
8. Waterdrinker a le droit de répartir les paiements effectués par l'Acheteur ; il s'en servira en première instance pour déduire les coûts (de perte de change, par exemple), ensuite, pour la déduction de l'intérêt ouvert et, pour finir, en déduction du principal et de la rente en cours. Waterdrinker peut par conséquent, et sans pour autant être en manquement, refuser une offre de paiement dans le cas où l'Acheteur propose une imputation des paiements. Waterdrinker peut par ailleurs refuser le remboursement intégral du principal lorsque les intérêts ouverts, les intérêts courus et les coûts ne sont pas payés.
9. Dans le cas où un paiement doit être exécuté par intervention de tiers, les frais de justice, d'exécution et (ou) les coûts extrajudiciaires d'un minimum de 15% du montant impayé sont immédiatement exigibles et à la charge de l'Acheteur. Dans le cas où ces frais, effectués par Waterdrinker s'avèrent raisonnablement légitimes et supérieurs à ce minimum, ils sont également susceptibles d'être payés par l'Acheteur. L'Acheteur devra également payer l'intérêt sur les frais effectués.

VI LIVRAISON ET DÉLAI DE LIVRAISON

1. Sauf accord divergent et rédigé des Parties, la livraison des produits de Waterdrinker s'effectuera par leur mise en disponibilité de l'Acheteur dans le site d'entreposage ou dans les aires de transformation de Waterdrinker.
2. Les délais de livraison indiqués par Waterdrinker sont indicatifs; dès lors, ils ne pourront en aucun cas être considérés comme date limite, à moins qu'il en soit convenu différemment par écrit. Le dépassement des délais de livraison ne peut donner droit à la dissolution ou au dédommagement, à moins que les Parties n'en aient décidé autrement.
3. Waterdrinker informera l'Acheteur le cas échéant de son impossibilité de s'acquitter (partiellement) de son (ses) devoir(s) (de livraison) et cela, dans les meilleurs délais. En cas d'impossibilité de livraison intégrale de la commande, Waterdrinker est habilité à effectuer une livraison partielle, de repousser la réalisation du contrat et (ou) de livrer des produits équivalents ou similaires en concertation avec l'Acheteur. La livraison partielle, l'ajournement et (ou) la livraison d'un produit de remplacement tel que décrit dans cet article ne donnent pas à l'Acheteur le droit de dissoudre le contrat, sauf convention contraire écrite des Parties.
4. Sauf convention contraire écrite, le risque de perte ou de dommages des produits objets du contrat entre Waterdrinker et l'Acheteur est transféré à l'Acheteur au moment de la livraison juridique et (ou) de fait à l'Acheteur et sont mis sous le pouvoir de l'Acheteur ou d'un tiers désigné, ou à désigner, par ce dernier.
5. L'Acheteur n'ayant pas réceptionné les produits commandés à la date à l'endroit convenus est en défaut ; le risque de perte de qualité suite au stockage sera dès lors assumé par l'Acheteur. Les produits commandés sont entreposés à sa libre disposition, à ses risques et péril conformément à l'article VI.1.
6. Si toutefois, après l'expiration d'un délai de stockage limité et pouvant être considéré comme raisonnable attendu la nature du produit, l'Acheteur n'a pas retiré sa commande et le risque de perte de qualité et (ou) de détérioration des produits ne lui en laisse pas le choix selon Waterdrinker, Waterdrinker sera habilité de vendre les produits en question.
7. Le fait de ne pas réceptionner les produits ne dispense pas pour autant l'Acheteur de l'obligation de payer le prix d'achat (intégral). Dans le cas de la vente telle que décrite en article VI.6 par Waterdrinker, l'Acheteur est tenu de prendre à son compte l'éventuelle différence de prix causée par une telle vente ainsi que les autres coûts et dommages supportés par Waterdrinker. Si la vente, telle que décrite en article VI.6, livre une

différence de prix à l'avantage de Waterdrinker, l'Acheteur ne pourra pas pour autant prétendre à une compensation de la différence de prix ou à toute autre compensation que ce soit.

8. Il ne peut être question de livraison gratuite que si cette dernière a été convenue et mentionnée par Waterdrinker sur la facture ou sur la confirmation.
9. L'Acheteur est tenu d'inspecter minutieusement les biens livrés et de vérifier s'ils ne comportent aucun défaut. Si l'Acheteur constate un défaut de produit, il devra, conformément aux spécifications en article IX, en informer Waterdrinker.

VII EMBALLAGE

1. L'emballage est effectué de la manière usuelle dans le commerce de gros de fleurs et de plantes, et défini en bon commerçant par Waterdrinker, à moins que les Parties n'en aient convenu autrement par écrit.
2. L'emballage unique est facturé auprès de l'Acheteur, en majoration du prix de vente des produits. Le renvoi de l'emballage unique ne donnera pas lieu au crédit ou au retour du prix d'achat.
3. Emballage réutilisable et autres produits durables restent la propriété de Waterdrinker; ils seront dès lors mis à la disposition de l'Acheteur sous condition de paiement d'une redevance d'utilisation et d'une caution. Les emballages réutilisables devront être retournés à Waterdrinker dans leur état d'origine et ce, comme le stipule l'article VI, dans les quatre (4) semaines suivant la réception des produits. Les frais de transport de retour sont pour le compte de l'Acheteur.
4. En cas de retour en état correct des emballages réutilisables et dans les délais spécifiés en article VII.3, les coûts facturés seront crédités avec réduction éventuelle de la somme convenue pour l'utilisation du matériel.
5. Si de l'avis de Waterdrinker l'Acheteur n'a pas retourné le matériel concerné dans les délais requis et (ou) en cas d'endommagement par l'Acheteur du matériel rendu, Waterdrinker se réserve le droit de mettre sur le compte de l'Acheteur la totalité des coûts de l'emballage et de se faire rembourser par l'Acheteur les dégâts causés.

VIII CHARGEMENT ET TRANSPORT

1. La manipulation et (ou) le transport convenu(s) le cas échéant par les Parties s'effectuera (s'effectueront) de façon appropriée. Dans le cas où le mode de transport n'est pas précisé par l'Acheteur, Waterdrinker optera pour le moyen de transport le plus courant. Les frais de transport sont pris en compte par l'Acheteur. Les Parties peuvent convenir de spécifications détaillées concernant la manipulation et (ou) le transport.
2. Lors de l'engagement d'un expéditeur, Waterdrinker assume uniquement la responsabilité des dommages survenus jusqu'au transfert des produits.
3. L'Acheteur veillera à ce que toutes les données estimées nécessaires par Waterdrinker ou que l'Acheteur doit raisonnablement percevoir comme étant nécessaires à l'accomplissement de la manipulation et (ou) du transport soient communiqués à temps à Waterdrinker. Dans le cas où les données nécessaires à la manipulation et (ou) au transport ne sont pas livrées à temps à Waterdrinker, ce dernier a le droit de suspendre la réalisation de la manipulation et (ou) du transport et (ou) de facturer auprès de l'Acheteur les coûts supplémentaires découlant du retard causé.

IX RÉCLAMATIONS

1. Toute plainte relative aux vices apparents de produits livrés devra être signalée à Waterdrinker aussitôt sa constatation faite ou, en tout cas, dans les 24 heures suivant la réception des produits et ce, en adressant un courriel à servicepoint@waterdrinker.nl ou en téléphonant au +31 297 332250
La réclamation téléphonique doit être confirmée par écrit dans les deux (2) jours suivant la réception des produits par l'Acheteur. Le moment de réception de la confirmation écrite par Waterdrinker est déterminant. L'Acheteur ou le receveur des produits devra en outre faire mention de la réclamation sur les documents de transport correspondants et ce, pour confirmer que la plainte a effectivement été faite au moment de la livraison des produits.

2. Les réclamations devront contenir au minimum les détails suivants :

Conditions générales de vente en ligne | versie 2 | Mai 2019

- a. une description exhaustive et précise accompagnée de photos du vice;
 - b. une indication d'autres faits éventuels permettant de déduire que les produits livrés et les produits désapprouvés par l'Acheteur sont identiques.
3. Waterdrinker doit en tout temps avoir la possibilité de (faire) constater l'exactitude des réclamations sur place et (ou) de reprendre la marchandise livrée. Les produits seront tenus à disposition dans leur emballage d'origine.
 4. Les réclamations concernant une partie des produits livrés ne peuvent donner lieu au refus de l'ensemble de la livraison.
 5. Après expiration des délais submentionnés, l'Acheteur est considéré avoir approuvé la facture respective. Dès lors, aucune réclamation ne sera prise en considération par la suite par Waterdrinker.

X RESPONSABILITÉ

1. Waterdrinker n'est pas responsable des préjudices et dommages subis par l'Acheteur, à moins que celui-ci prouve qu'il est question de faute intentionnelle ou de faute grave de la part de Waterdrinker.
2. Waterdrinker n'est en aucun cas responsable des pertes d'exploitation, des dommages de retard, des pertes de bénéfices, des dommages de stagnation, des manques à gagner ou d'autres dommages indirects de l'Acheteur. Si malgré tout Waterdrinker se voit tenu d'indemniser les dommages (sous quelle forme que ce soit), sa responsabilité sera limitée formellement au moment de la facture, hors T.V.A. et relative à la partie de la livraison à laquelle se rapportent les dommages.
3. Tout défaut relatif à d'éventuelles conditions phytosanitaires et (ou) autres conditions en vigueur dans le pays d'importation ne donnent aucun droit de dédommagement ou de résiliation contradictoire à l'Acheteur, à moins que ce dernier ait signalé ces revendications par écrit à Waterdrinker avant ou au moment de la signature du contrat et que Waterdrinker ait confirmé par écrit qu'il répondra à ces exigences.
4. Waterdrinker n'est en aucun cas responsable et l'Acheteur dispense Waterdrinker de tout dommage de quelle nature que ce soit causé par des données erronées et (ou) incomplètes que lui aura fournies l'Acheteur, comme stipulé en articles II.2, II.3, V.2 et X.3, à moins que Waterdrinker était présumé être au courant de ces données erronées ou incomplètes.
5. Waterdrinker ne pourra en aucun cas être porté responsable des dommages de quelle nature que ce soit, causes découlant d'une panne ou d'une autre indisponibilité du Webshop ou d'un réseau (de télécommunication) de l'Acheteur, de Waterdrinker ou d'un tiers.
6. Waterdrinker ne pourra en aucun cas être porté responsable de tous les dommages consécutifs et (ou relatifs) à l'utilisation du Webshop par des tiers qui se seront servis du code de connexion de l'Acheteur, responsabilité dont l'Acheteur le dispense en l'occurrence.
7. Sauf indication contraire, les produits livrés ne doivent être utilisés qu'à des fins de décoration. Ils ne sont pas appropriés à la consommation. Waterdrinker signale que l'utilisation erronée, la consommation, le contact et (ou) l'hypersensibilité peuvent entraîner des conséquences néfastes à l'homme et à l'animal. L'Acheteur a l'obligation de transmettre cet avertissement à ses clients et il dispense Waterdrinker de tous les recours de tiers, y compris les utilisateurs finaux en ce qui concerne les conséquences mentionnées.

XI FORCE MAJEURE

1. En cas de force majeure, Waterdrinker pourra dissoudre (partiellement) le contrat ou suspendre la livraison jusqu'au moment où la situation de force majeure cessera d'exister.
2. Le terme « force majeure » sous-entend toutes les circonstances hors du contrôle direct de Waterdrinker et entravant le respect raisonnable du contrat, dont, en tous cas (mais pas exclusivement) les émeutes, la guerre, le risque de guerre, le terrorisme, les grèves, les incendies, les conditions météorologiques extrêmes, les catastrophes naturelles, les conditions de circulation (dont les travaux routiers et les embouteillages), les mesures des pouvoirs publiques, la maladie du personnel, les problèmes techniques au sein du Webshop ou d'un réseau (de télécommunication) de l'Acheteur et (ou) de Waterdrinker.

XII RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

1. Tous les produits livrés restent en possession de Waterdrinker jusqu'au paiement intégral des créances de Waterdrinker sur l'Acheteur.
2. Tant que les produits ne sont pas payés, l'Acheteur ne pourra pas les gager ou les donner en garantie d'une autre façon. En cas de saisie (ou d'intention de saisie) par des tiers, ou si des tiers expriment leur intention de réaliser une garantie sous une autre forme, l'Acheteur devra immédiatement en informer Waterdrinker.
3. Lors de l'exercice des droits de la réserve de propriété de Waterdrinker, l'Acheteur accordera en tout temps son concours à la première demande à ses propres frais. L'Acheteur est responsable de tous les frais que Waterdrinker doit faire en rapport avec la réserve de propriété et les actions qui s'y rattachent, ainsi que pour les dommages directs et indirects que Waterdrinker pourrait subir, ou serait susceptible de subir.
4. En plus, les conditions suivantes sont en vigueur dans la mesure où la Loi du pays où est établi l'Acheteur et (ou) sont livrés les produits :
 - a) En cas de non-exécution par l'Acheteur, Waterdrinker est habilité à reprendre immédiatement les produits livrés ainsi que les matériaux d'emballage et de transport les accompagnant et d'en disposer comme bon lui semble. Une telle prescription de la Loi implique la résiliation du contrat concerné.
 - b) L'Acheteur a le droit de vendre les produits dans le cours normal de ses activités (mais pas de s'en servir comme mode de paiement). Dès lors, il transfère toutes les créances obtenues d'un tiers au moyen de la vente. Waterdrinker accepte ce transfert et se réserve le droit de percevoir ces créances aussitôt que l'Acheteur ne remplira pas correctement son devoir de paiement et si besoin est, s'il se trouve en défaut.
 - c) L'Acheteur a le droit de transformer les produits dans l'exploitation normale de son entreprise et cela en combinaison, le cas échéant, avec des articles qui ne proviennent pas de chez Waterdrinker. Dans le rapport dans lequel ses produits font partie du bien réalisé, Waterdrinker obtient la (co)propriété de la nouvelle société, (co)propriété que l'Acheteur cède dès lors à Waterdrinker et que Waterdrinker accepte.
 - d) Lorsque la Loi prescrit que Waterdrinker doit renoncer sur demande à une partie des garanties conventionnelles dans des cas où elles dépassent d'un certain pourcentage la valeur des créances en souffrance, Waterdrinker y accèdera aussitôt que l'Acheteur en aura fait la demande, chose qui ressortira de la comptabilité de Waterdrinker.

XIII DROIT APPLICABLE / LITIGES

1. Le droit néerlandais s'applique à ces Conditions générales, à toutes les conventions entre l'Acheteur et Waterdrinker ainsi qu'à tout autre litige opposant l'Acheteur à Waterdrinker; les dispositions de la Convention de Vienne en étant expressément exclues.
2. Tout litige relatif aux offres, aux promotions, aux devis et (ou) aux contrats en découlant auxquelles ces Conditions générales sont applicables ne peut être soumis par l'Acheteur qu'au juge néerlandais compétent du ressort dans lequel Waterdrinker est établi Waterdrinker est habilité à présenter les litiges au juge compétent du ressort où il est établi tout aussi bien qu'au juge compétent du ressort dans lequel est établi l'Acheteur.
3. Nonobstant les dispositions sous VIII.2., Waterdrinker et l'Acheteur peuvent convenir de soumettre un éventuel litige à une commission d'arbitrage agissant en fonction du règlement d'arbitrage de l'Institut d'Arbitrage, dont le jugement sera contraignant pour les deux Parties.

Mai 2019